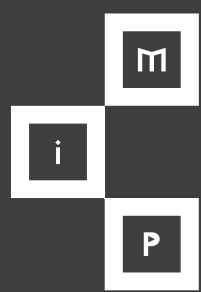




musée  
International  
de la PARFUMERIE

GRASSE



GRASSE

# Rejoignez le cercle des **MIECENES**

DU MUSEE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE



[www.museedegrasse.com](http://www.museedegrasse.com)





# EDITO



Le Musée International de la Parfumerie est un emblème incontournable de Grasse, capitale mondiale du parfum. Il fait partie à la fois de son identité intemporelle, de notre identité commune, de notre héritage séculaire. Connue par-delà les frontières, c'est un écrin unique pour les expressions les plus subtiles, et les techniques en lien avec les savoir-faire liés au parfum : un véritable témoignage de l'histoire internationale technique, esthétique, sociale et culturelle de la tradition de l'usage des senteurs.

Le Musée International de la Parfumerie ne cesse d'évoluer et de se réinventer au fil des années pour continuer à susciter la curiosité et faire surgir les émotions. Au travers de ses œuvres et de ses installations, le musée exalte notre relation au vivant, à la nature, aux éléments. Aujourd'hui comme hier, il continue de pouvoir compter sur un vaste réseau de partenaires déterminés qui ont à cœur d'inspirer le monde, de promouvoir ce bien universel qu'est le parfum.

Olivier QUIQEMPOIS  
conservateur des musées de Grasse



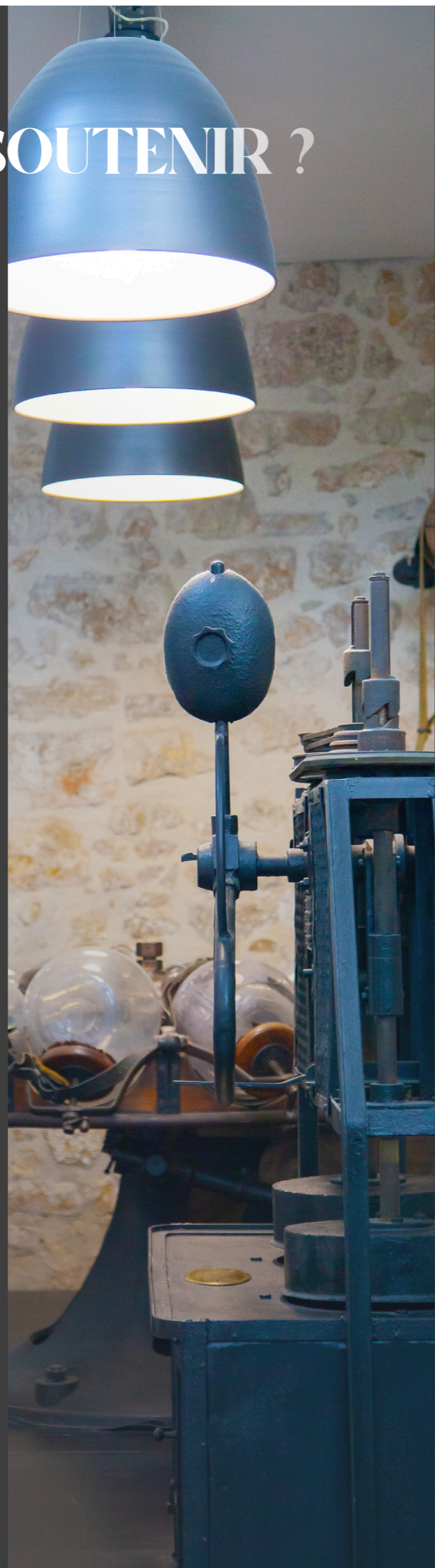
## POURQUOI NOUS SOUTENIR ?

Pour une entreprise, s'associer au Musée International de la Parfumerie, c'est s'engager en faveur de la culture et du patrimoine séculaire liés au parfum, dont les savoir-faire ont été inscrits au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité par l'UNESCO le 28 novembre 2018. C'est aussi une façon d'affirmer vos valeurs et de mettre vos compétences au service de l'intérêt général.

Depuis sa création en 2008, les collections permanentes du Musée sont ouvertes au public toute l'année (360 jours par an) afin d'y accueillir le public le plus large possible. Grâce à sa programmation d'expositions de qualité et ses activités dédiées aux publics éloignés de la culture, le Musée International de la Parfumerie remplit une mission sociale et d'intérêt général. Chaque soutien permet de porter plus loin ces actions en faveur de l'accès à la culture pour tous.

Devenir mécène du Musée International de la Parfumerie vous permet donc d'associer le nom de votre entreprise à celui d'une institution culturelle prestigieuse au rayonnement international. C'est une démarche valorisante pour communiquer autrement auprès de vos clients et partenaires, ou encore auprès de votre personnel. Votre entreprise s'inscrit dans une démarche citoyenne qui lui permet de valoriser son image, de renforcer sa notoriété et de fédérer ses collaborateurs et partenaires autour de projets porteurs de sens.

« Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Il se traduit par le versement d'un don à un organisme pour soutenir une œuvre majeure ou un projet de grande ampleur soit en mécénat numéraire (don financier) soit en mécénat en compétences (mise à disposition de moyens humains et / ou matériel de l'entreprise sur son temps d'activité) soit mécénat en nature (don de biens, produits, marchandises, prestations) ».



## COMMENT NOUS SOUTENIR ?

La loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat vous permet de soutenir et d'encourager les actions d'intérêt général, tout en bénéficiant d'une exonération fiscale.

Elle permet une réduction de 60% du montant du don, sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite d'un plafond de 0,5% du chiffre d'affaires, avec la possibilité d'utiliser l'excédent au cours des cinq exercices suivant si le seuil est dépassé.

Le reçu fiscal délivré par l'ARMIP, Association pour le Rayonnement du Musée International de la Parfumerie, qui centralise le mécénat, vous permettra de bénéficier de cette réduction d'impôts.

Loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat Art. 2. - 1. - Le 1<sup>er</sup> de l'article 238 bis du code général des impôts : Les dons des entreprises ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés au profit :

a) D'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, notamment quand ces versements sont faits au bénéfice d'une fondation d'entreprise, même si cette dernière porte le nom de l'entreprise fondatrice. Ces dispositions s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associé aux opérations réalisées par ces organismes;

b) De fondations ou associations reconnues d'utilité publique ou des musées de France et répondant aux conditions fixées au a.

### VOTRE ENGAGEMENT VOUS OFFRE ...

Votre action de mécénat vous permet d'obtenir des avantages exclusifs. Véritable outil de communication original et valorisant, votre engagement vous permet d'associer votre image à celle du musée. La Loi Aillagon donne également droit à des contreparties dans la limite de 25% du montant du don.



### Exemples de contre-partie :

- Logo + url web sur la page mécénat de notre site internet
- Logo dans le dossier de presse sur la page mécénat
- Logo sur les supports de communication lié au projet soutenu
- Cartel ou mention de l'entreprise pour le projet soutenu avec mise en avant lors du vernissage ou de l'événement
- Invitation à nos vernissages et événements
- Invitation des collaborateurs de l'entreprise à une soirée de présentation de l'exposition temporaire estivale suivi d'un apéritif/cocktail une fois par an,
- Mise à disposition de salles pour vos séminaires et réunions d'entreprise ou privatisation du musée le temps d'une soirée avec vos invités, dans un environnement exceptionnel, original et authentique\*
- Activités interactives, ludiques, olfactives et culturelles



### Contact :

Olivier QUIQUEMPOIS  
oquiquempois@paysdegrasse.fr  
Tél. 06 22 37 85 17



Découvrez toute l'actualité  
des musées de Grasse



[www.museesdegrasse.com](http://www.museesdegrasse.com)

